



FEDERATION BENINOISE DE BASEBALL ET DE SOFTBALL

Cotonou, le 25 juillet 2022

A

**Messieurs les Présidents des Associations
Affiliées et Actives**

Objet : Appel à candidatures

Messieurs les Présidents,

J'ai l'honneur de vous informer que le mandat du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Baseball/Softball arrive à son terme le 08 septembre 2022.

Dans le cadre donc du renouvellement de ses organes directeurs, l'Assemblée Générale Elective de la F2BS aura lieu le 07 septembre 2022 à Cotonou. Dans cette perspective, il est lancé un appel à candidatures aux différents postes de l'exécutif fédéral à compter de ce lundi 25 juillet 2022.

Conformément aux dispositions statutaires de la Fédération Béninoise de Baseball/Softball, à celles de la Convention d'Ethique et de Bonne Gouvernance entre le Comité National Olympique et Sportif Béninois, les Fédérations Sportives Membres et les Associations Affiliées, les postes à pourvoir sont les suivants :

Article 18 des Statuts : Le Comité Exécutif se compose de :

- Un (01) Président ;
- Un 1^{er} Vice-président ;
- Une 2^{ème} Vice-présidente ;
- Un (01) Secrétaire Général ;
- Un (01) Secrétaire Général Adjoint ;
- Un (01) Trésorier Général ;
- Un (01) Trésorier Général Adjoint ;
- Un (01) Responsable à l'Organisation avec trois (03) Assistants ;
- Deux (02) Membres dont un Arbitre et une Femme.

Conditions d'éligibilité

Selon l'article 39 des Statuts, peut être élu membre du Comité Exécutif de la F2BS, toute personne de nationalité béninoise, remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgé de vingt-cinq (25) ans révolus à la date des élections ;
- Appartenir au mouvement sportif dans les instances dirigeantes à divers niveaux depuis au moins deux (02) ans ;
- N'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation à une peine infamante ;
- Jouir de ses droits civiques et politiques ;
- Etre parrainé par une Ligue ou une Association sportive affiliée et active et à jour de ses cotisations

Les fonctions des membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Baseball/Softball sont incompatibles avec celles de membres du Comité Exécutif des Ligues, des Districts et des Associations affiliées à cette même Fédération. Les membres sortants sont rééligibles.

Conformément au **point 6** de la Convention d'Ethique et de Bonne Gouvernance entre le Comité National Olympique et Sportif Béninois, les Fédérations Sportives Membres et les Associations Affiliées,

Tout candidat au poste de Président ou de Secrétaire Général de la Fédération devra, (que ce dernier poste soit électif ou nominatif), en plus des dispositions précédentes, avoir été membre de l'exécutif de ladite fédération, et/ou assumer des responsabilités au sein de l'administration fédérale, au minimum, sur une Olympiade complète.

Pièces à fournir

1. Une demande manuscrite adressée au Secrétaire Général de la Fédération Béninoise de Baseball/Softball précisant le ou les postes convoités et son association
2. Une copie de la pièce nationale d'identité en cours de validité
3. Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
4. Une attestation de parrainage d'une ligue, ou d'une association affiliée et active
5. Une preuve d'appartenance au Mouvement Sportif dans les instances dirigeantes à divers niveaux depuis au moins deux (02) ans.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir sous plis fermés au secrétariat du Comité National Olympique et Sportif Béninois sis à la Maison des Fédérations, à la Haie Vive à Cotonou, le mercredi, 24 août 2022 à 18 heures au plus tard.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, mes distinguées salutations sportives.

A signé, le Secrétaire Général

Mohammed Moubarakou CHITOU